

SÉANCE EXCEPTIONNELLE **DU JEUDI 6 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Bachas, se sont réunis à dix-huit heures à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le trente et un juin deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

6 conseillers :

Mr Bouziane BRINI, Murielle RATA, Mme Chantal ROUFFIANGE, Mme Patricia BOS-SAUTEREAU, Mme Esther CASTAING, Mr Thierry VIGNEAUX

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

0

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

1 – Serge MOUNES

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

0

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme CASTAING est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Point de situation sur les travaux de l'école
- Questions diverses

Point de situation sur les travaux de l'école

Rappel des éléments du conseil du 26 mai :

Les locataires de l'ancienne école n'ont pas donné suite à la résiliation de bail qui leur avait été signifiée en mars 2022 afin de libérer les lieux le 30 septembre de cette même année. Sous la pression de l'architecte, Monsieur Poupard, et de Madame Lévistre de la sous-préfecture de la Haute-Garonne, le Conseil Municipal s'est vu contraint de déposer une requête auprès du juge des référés de Toulouse.

Par son ordonnance du 15 mai 2024 le juge des référés du Tribunal de Toulouse a ordonné que l'ancienne école soit libérée de ses locataires dans les plus brefs délais.

Alors que le Cerfa d'ouverture des travaux a été enregistré le 24 mars 2024, les membres du Conseil Municipal confirment leur volonté de voir les travaux débuter en septembre.

Les conseillers ont étudié les éléments en leur possession à date. Un élément essentiel leur manque afin de prendre une décision éclairée.

La position du conseil reste cependant que les entreprises aient accès aux locaux vides de tout occupant pour le début des travaux début septembre.

Questions diverses

Néant

Prochaines réunions :

Le vendredi 5 juillet 2024 à 18h

Fin de séance : 20H30'

